

Chiffres 2015



Le mot du président **Robert Le Goff**

Le tribunal administratif de Caen, qui continue à être sollicité de manière soutenue en 2015 (2 555 requêtes, soit + 1,8 %), a rendu davantage de décisions qu'en 2014 (2 244, soit + 6,1 %). La croissance de certaines matières se confirme avec le contentieux fiscal (+ 19 %) et le contentieux des agents publics (+ 8 %) tandis que des hausses significatives concernent les recours en matière d'étrangers (+ 46 %), de droits individuels (+ 27 %) et de marchés (+ 18 %). Un peu moins de la moitié des affaires a été jugée

en formation collégiale (1 058) et 643 par un juge statuant seul, y compris 393 référés (+ 18 %). 543 ordonnances ont été rendues. 47 % des affaires ont été jugées en moins de 6 mois et moins de 2 % l'ont été au-delà de deux ans alors que le délai prévisible moyen de jugement est de 9 mois 9 jours.

Le développement du télérecours a atteint sa maturité : sur la part des entrées pour lesquelles l'usage de la téléprocédure est possible (4 entrées sur 10), les deux tiers des requêtes ont

été présentés par voie électronique. Ainsi les relations avec les parties sont facilitées et les transmissions de mémoires et de pièces sécurisées.

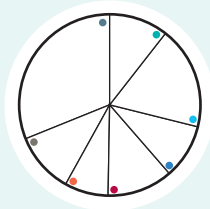
L'objectif du tribunal pour cette année 2016 est de continuer à renforcer le nombre des sorties et de veiller à rendre les décisions dans le délai le plus approprié.

2 255
affaires enregistrées,
soit une hausse de **1,8 %**
par rapport à 2014

2 244
affaires jugées,
soit une hausse de **6,1 %**
par rapport à 2014

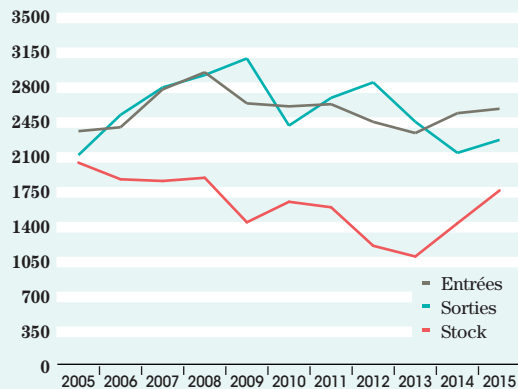
Délai prévisible moyen
de jugement
9m9j
- 19,6 %
de 2005 à 2015

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



- 10,5 % Contentieux fiscal
- 18,5 % Étrangers
- 9,6 % Fonctionnaires et agents publics
- 11,8 % Contentieux sociaux
- 7,7 % Police
- 11,0 % Environnement et urbanisme & aménagement
- 30,9 % Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES* (DEPUIS 2005)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.